



## DEPARTEMENT DE LA DROME

-----

Avis de publicité pour le lancement de la concertation préalable du public  
pour le projet d'aménagement de la RD 112 à BREN

-----

Suite à la délibération de la commission permanente du Conseil départemental de la Drôme en date du 1<sup>er</sup> février 2021, le Département de la Drôme organise une concertation préalable pour recueillir l'avis du public et ses observations sur le projet d'aménagement de la RD 112 à Bren.

Le dossier de concertation est mis à disposition du public du 3 mars 2021 au 19 mars 2021 et consultable sur le site Internet du Département de la Drôme à l'adresse suivante : [https://www.ladrome.fr/categorie\\_annonce/annonce\\_enquete\\_public/](https://www.ladrome.fr/categorie_annonce/annonce_enquete_public/) ou en salle des fêtes de Bren, du 3 mars 2021 au 19 mars 2021 de 9h à 18h du lundi au vendredi.

Les remarques du public peuvent être transmises, durant la durée de cette concertation :

- par courrier électronique à l'adresse suivante : [rd112-concertation-bren@ladrome.fr](mailto:rd112-concertation-bren@ladrome.fr) ,

- par courrier postal à l'adresse suivante :

Département de la Drôme  
Direction des Déplacements  
Service Etudes et Travaux  
1 Place Manouchian  
26000 VALENCE

- via un cahier d'observations disponible en Salle des Fêtes de Bren du 3 mars au 19 mars 2021 de 9h à 18h.

Dans le cadre de cette concertation, et dans le respect des règles sanitaires et gestes barrière en vigueur, une exposition publique est organisée du 3 mars au 19 mars 2021 de 9h à 18h en salle des fêtes de Bren.

Des techniciens du Département de la Drôme assureront des permanences en salle des fêtes de Bren les :

- Mercredi 3 mars 2021 de 9h à 15h,
- Mercredi 10 mars 2021 de 9h à 15h,
- Mercredi 17 mars 2021 de 14h à 18h.

A l'issue de la concertation, un bilan de celle-ci sera établi et fera l'objet d'une délibération du Conseil Départemental de la Drôme. Ce bilan présentera le déroulement de la concertation et restituera les échanges ayant eu lieu avec le public. Il dressera également la synthèse des contributions et présentera les suites à donner par le maître d'ouvrage aux observations du public et leur prise en compte dans la poursuite des études.

Ce bilan de concertation sera rendu public sur le site Internet du Département de la Drôme.